

LA REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS SON QUARTIER



Inspirée de politiques européennes et américaines, la RUI est une stratégie d'intervention qui se distingue des stratégies sectorielles de développement urbain, économique et social, par les objectifs qu'elle poursuit et l'approche concertée et participative qu'elle privilégie.

L'objectif recherché en RUI est d'améliorer de façon durable le sort des habitants des quartiers défavorisés, en travaillant sur différents leviers :

- + L'amélioration du cadre physique et bâti
- + L'amélioration de l'offre de services publics et privés
- + Le renforcement de la capacité collective d'agir
- + Le développement des compétences des habitants

UNE MÉTHODE « INTÉGRÉE » QUI IMPLIQUE TOUS LES ACTEURS

Cette méthode d'intervention est utilisée lorsque sont réunis plusieurs paramètres : un territoire présentant des critères sociaux défavorisés (pauvreté, sous-scolarisation, délinquance) mais disposant d'une dynamique locale permettant de travailler dans une approche intégrée. La temporalité de la démarche est variable, allant de plusieurs semaines à plusieurs années.

Le terme «intégré» consiste à dire qu'il faut intégrer toutes les causes d'un problème pour travailler à une réponse complète. Le territoire est ici considéré globalement, dans toutes ses dimensions : urbanistique, économique, culturelle, associative et environnementale.

Par conséquent, la liste des acteurs impliqués dans la démarche est très variée : habitants, élus, secteur associatif, représentants des secteurs publics et

privés travaillent ensemble pour améliorer la qualité de vie du quartier et de ses citoyens, de façon durable.

LES GRANDES ÉTAPES DES POLITIQUES DE RUI

Étapes préparatoires :

- + Diagnostiquer les problèmes.
- + Inviter toutes les parties à soumettre leurs idées et opinions.

Étapes de la méthode :

- + Déterminer les problèmes prioritaires.
- + Faire un plan d'action selon les contextes.
- + Évaluer le coût des projets à réaliser.
- + Désigner une personne responsable du plan d'action à réaliser.
- + Mettre en place les projets adoptés.

Cette méthode permet de prendre en compte l'opinion des citoyens du territoire, de favoriser un développement du territoire qui réponde à leurs besoins et de mettre en place des projets qui correspondent à leurs intérêts.

Cette approche permet néanmoins une maîtrise limitée dans la mesure ou sa réussite dépend de la participation des citoyens. Par ailleurs, ces projets ne disposent pas toujours du financement de la Ville pour être réalisés et menés à terme.

ET POUR APPROFONDIR :

www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/pdf/20090818_plan_d_action_rui.pdf
www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/pps/revit_urb_int_cadre_de_reference2.pps